

Plan stratégique



PICUM

2026
2030



Table des matières

Qui sommes-nous ?	4
Objectif et mission	6
PICUM : 25 ans d'actions	7
Le contexte influençant la stratégie	10
Notre méthode de travail	14
Objectif 1. Résistance et recours	19
1.1 Remettre en question l'application des lois migratoires grâce à des alternatives locales et fondées sur les droits	20
1.2 Protéger les services essentiels contre les obligations liées à l'application des lois sur l'immigration	22
1.3 Accès à la justice et recours effectifs contre les violations des droits	23
1.4 Lutte contre la criminalisation de la migration et de la solidarité.	24
Objectif 2. Appartenance et inclusion	27
2.1 Promouvoir l'accès à un statut migratoire stable, à la régularisation et à des voies de migration régulières	28
2.2 Faire progresser les droits des travailleurs-euses, améliorer les conditions de travail et mettre en place des voies de migration professionnelle dans des conditions décentes	29
2.3 Accès aux services essentiels	30
2.4 Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté	31
2.5 Inclusivité et accessibilité des subventions de l'UE pour le soutien aux personnes sans papiers	32
Objectif 3. Résilience et participation	35
3.1 Renforcer la voix de PICUM	36
3.2 Protéger l'espace civique	37
3.3 Favoriser une culture du travail participative et inclusive	38
3.4 Systématiser et rassembler l'apprentissage et l'expertise dans l'ensemble du réseau.	39
Élaboration et processus de consultation de la stratégie	40

Qui sommes-nous ?

La Plateforme pour la coopération internationale pour les personnes migrantes et sans papiers (PICUM) est un réseau d'organisations qui travaille à faire avancer la justice sociale et les droits humains pour les personnes migrantes sans papiers en Europe et dans d'autres régions du monde.

Fondée en 2001 dans le cadre d'une initiative d'organisations locales, PICUM est un réseau de presque 160 organisations membres qui travaillent avec des personnes migrantes sans papiers dans plus de 30 pays. PICUM rassemble un large éventail d'expériences et d'expertises, et entretient également une plateforme de

connexion essentielle pour influencer les décideurs politiques et pousser le grand public à faire pleinement respecter les droits des personnes sans papiers.

Depuis Bruxelles, en Belgique, PICUM fait des recommandations et transmet son expertise de manière régulière afin d'informer les décideurs politiques et les institutions de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et des Nations unies, mais aussi les entités nationales et locales, afin d'améliorer la protection des personnes sans papiers confrontées à l'exclusion sociale et au danger.

Les personnes sans papiers n'ont pas d'autorisation officielle pour résider dans un pays et sont donc considérées comme ayant un statut migratoire irrégulier. Beaucoup d'entre elles avaient peut-être des titres de séjour liés à leur emploi, leurs études, leur famille ou à la protection internationale, mais ces titres étaient soit temporaires, soit très précaires, et leur période de validité a expiré. Certaines, en raison de l'absence de voies de migration régulière, arriveront dans le pays sans titre de séjour, cherchant par exemple à obtenir l'asile. Parmi les personnes qui n'ont pas de papiers, on trouve également celles qui font l'objet d'une obligation de quitter le territoire.



Objectif et mission

Objectif

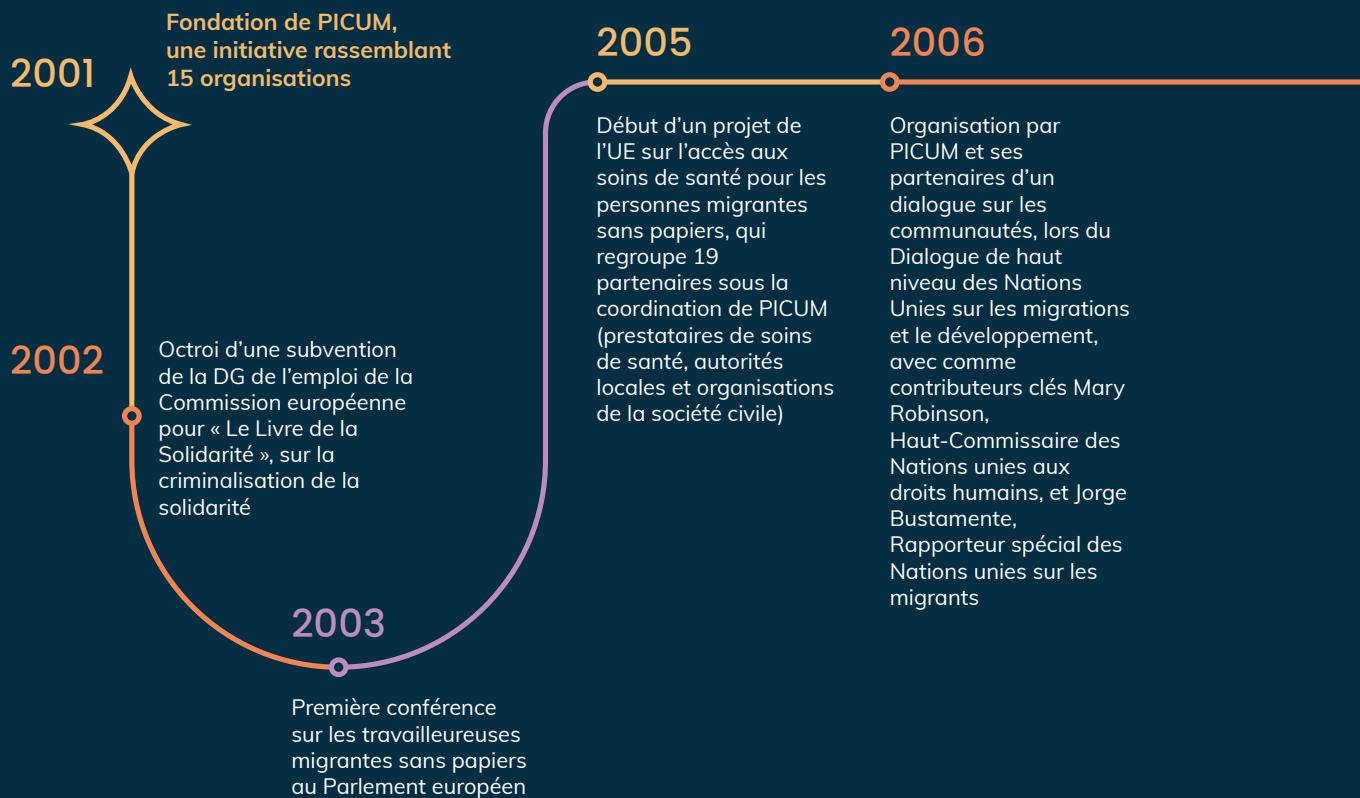
PICUM lutte pour un monde où les droits humains de chaque personne sont garantis, indépendamment de son statut migratoire ou de son titre de séjour, et où la mobilité des êtres humains est reconnue comme une réalité normale.

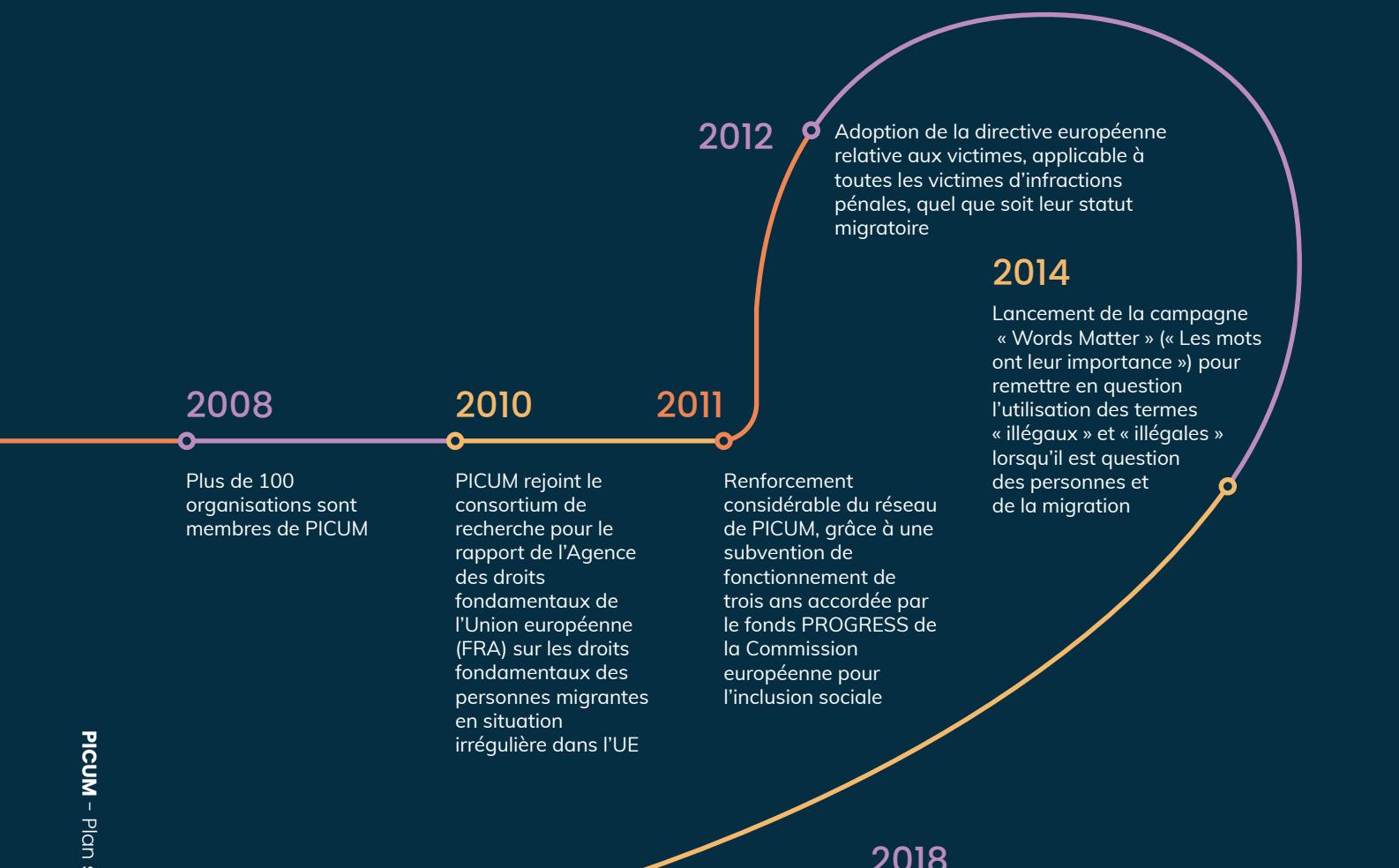
Mission

Fondée sur les principes et les valeurs de justice sociale, d'antiracisme et d'égalité intersectionnelle, PICUM lutte pour garantir que les personnes migrantes sans papiers aient un niveau de vie digne et qu'elles puissent faire pleinement appliquer leurs droits.

PICUM : 25 ans d'actions

La méthode de travail plurielle de PICUM a joué un rôle déterminant dans l'obtention d'avancées politiques et d'autres progrès concrets visant à améliorer la vie des personnes sans papiers.







2024

Adoption de la directive de l'UE révisée sur le permis unique, introduisant le droit de changer d'employeur pour les titulaires d'un permis et des dispositions supplémentaires pour les travailleur-euse-s migrantes victimes d'abus.

2023

Premier rapport annuel sur le recensement des cas de criminalisation de la migration et de la solidarité

2021-2022

Suivi et collaboration avec les médias sur l'accès aux vaccins pendant la pandémie de COVID-19 afin de mesurer et de faire entendre la voix des personnes sans papiers

2019

Formation à la communication positive fondée sur l'espoir, mise en place pour recentrer le travail de communication sur le monde que nous voulons voir

2021

Reconnaissance, par la révision politique de la directive européenne sur les sanctions à l'encontre des employeurs, des difficultés rencontrées par les travailleur-euse-s sans papiers pour faire valoir leurs droits en raison des risques liés à l'application des lois sur l'immigration

Inclusion par le Conseil européen des enfants sans papiers parmi les groupes prioritaires bénéficiant de mesures spécifiques de lutte contre la pauvreté dans le cadre de la Garantie européenne pour l'enfance

Reconnaissance, par la stratégie de l'UE sur les droits des victimes, des personnes migrantes sans papiers comme une catégorie de personnes vulnérables et mise en place d'un objectif de soutien à l'échange de bonnes pratiques en matière de signalement sécurisé des crimes entre les États membres de l'UE

On fête nos 25 ans !

Le contexte influençant la stratégie

L'année 2025 a été marquée par un recul des normes sociales à l'échelle européenne et mondiale. Les atteintes aux droits humains se multiplient et nous constatons une augmentation inquiétante des cas de criminalisation de la migration et de la solidarité dans l'ensemble de l'UE. La mise en œuvre du pacte européen sur la migration et l'asile a été marquée par un cadre restrictif en matière de migration qui privilégie la sécurisation, le retour, l'expulsion et la surveillance. La criminalisation des personnes migrantes et des communautés racisées, y compris des personnes sans papiers, risque de s'intensifier, car toute une série de systèmes technologiques permettant d'identifier, de filtrer, de suivre, d'évaluer et de contrôler les personnes entrant ou se trouvant déjà en Europe est en cours de développement. L'érosion progressive des normes juridiques s'accompagne en outre de tentatives d'instrumentalisation des droits sociaux comme outils de contrôle des migrations.

Alors que l'espace civique est attaqué de toutes parts, le contexte financier est également sombre, avec un nouveau budget européen en cours de négociation dans un contexte socio-économique en mutation et un paysage politique incertain, marqué par des inégalités croissantes et une instabilité géopolitique.

Parallèlement, l'UE connaît une pénurie de main-d'œuvre de plus en plus grave et doit prendre des mesures concrètes pour améliorer les voies de migration de main-d'œuvre décentes dans tous les secteurs et à tous les niveaux de compétences. Cela est particulièrement vrai dans les secteurs actuellement caractérisés par de bas salaires, où de nombreux travailleur·euse·s migrant·e·s effectuent des tâches essentielles sans pouvoir obtenir d'autorisation de travail et sont souvent employé·e·s dans des conditions d'exploitation.

Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, nous sommes fiers et fières du rôle que joue notre réseau dans la promotion d'un mouvement fort en faveur des droits des personnes sans papiers.

Nous restons déterminé·e·s à travailler avec des coalitions larges et diversifiées de partenaires au niveau européen et national pour lutter contre les politiques et les mentalités néfastes, et à œuvrer ensemble à une vision différente de la migration et de la mobilité humaine.

La « criminalisation de la solidarité » désigne le renforcement des contrôles policiers à l'encontre de celles et ceux qui viennent en aide aux personnes migrantes, par le biais d'opérations de recherche et de sauvetage, d'activités d'accueil et de fourniture de nourriture, de logement et de services. Elle peut concerner un large éventail de personnes : sauveteurs, journalistes, bénévoles, organisations de la société civile, ainsi que des personnes migrantes qui viennent en aide à d'autres personnes migrantes.

La « criminalisation de la migration » désigne les politiques qui considèrent les personnes migrantes sans papiers comme une menace potentielle pour la sécurité et la migration irrégulière comme un crime. Elle implique souvent le recours à des sanctions pénales en cas d'entrée ou de séjour irrégulier.

BUT

Les personnes migrantes sans papiers ont un niveau de vie digne et peuvent exercer leurs droits

OBJECTIFS

1 Résistance et recours

2 Appartenance et inclusion

3 Résilience et participation

COMMENT Y PARVENIR ?

- Alternatives locales et fondées sur les droits
- Protection des services essentiels
- Accès à la justice
- Lutte contre la criminalisation

- Promouvoir l'accès à un statut migratoire stable
- Faire progresser les droits des travailleuses
- Accès aux services essentiels
- Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté
- Inclusivité et accessibilité des subventions de l'UE

- Renforcer la voix de PICUM
- Protéger l'espace civique
- Culture de travail participative et inclusive
- Apprentissage et expertise dans l'ensemble du réseau

- Constitution de preuves, collecte de données
- Promotion de la responsabilité juridique et de l'action politique
- Communication pour le changement
- Engagement auprès de la société civile au sens large et des mouvements sociaux
- Soutien aux membres
- Participation, auto-organisation et représentation
- Intégration de l'intersectionnalité

Notre méthode de travail

Constitution de preuves, collecte de données

En recueillant les expériences, les témoignages et les points de vue de ses membres sur tous les aspects de la vie des personnes sans papiers, PICUM engage les décideurs politiques et autres parties prenantes dans l'élaboration de solutions éclairées, centrées sur l'humain et durables. PICUM travaille avec des groupes de réflexion, des partenaires de la société civile et des universitaires pour soutenir la recherche et la collecte de données répondant aux besoins des personnes en situation irrégulière ou précaire, ainsi que dans les domaines politiques liés à la migration et ayant un impact sur les personnes migrantes sans papiers.

Promotion de la responsabilité juridique et de l'action politique

PICUM adopte une approche globale pour défendre les droits humains des personnes migrantes en ciblant les différentes étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. En surveillant et en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des législations aux niveaux mondial, européen, national et local, PICUM s'efforce de garantir une approche fondée sur les droits en demandant à l'UE et aux gouvernements de rendre des comptes, notamment en mettant progressivement l'accent sur les actions en justice stratégiques.





Communication pour le changement

Le travail de communication de PICUM vise à contribuer à des récits qui placent la migration au centre en tant que phénomène humain, qui aide les sociétés à se développer et à prospérer. Parallèlement, il cherche à déconstruire les récits de criminalisation autour de la migration irrégulière. L'équipe de communication de PICUM cherche à renforcer divers canaux de communication afin de promouvoir l'inclusion sociale dans les lois, les politiques et les pratiques, et de donner de la visibilité aux expériences et aux perspectives des membres et des personnes ayant vécu cette expérience.

Engagement auprès de la société civile au sens large et des mouvements sociaux

En tant que seul réseau européen de la société civile exclusivement axé sur la situation sociale des personnes en situation précaire ou irrégulière, PICUM offre une perspective unique. En Europe et dans le monde, PICUM est un moteur essentiel en matière de données et d'expertise sur les personnes migrantes sans papiers pour un large éventail de parties prenantes, qu'il s'agisse d'autres organisations de la société civile, d'institutions ou de décideurs politiques. PICUM renforce la coopération avec les partenaires sociaux et les réseaux et organisations de l'UE qui œuvrent pour la promotion des droits sociaux et de l'inclusion.

Soutien aux membres

Les membres de PICUM ont formé un vaste réseau qui s'engage à promouvoir le changement social par la recherche, la contribution à l'élaboration des politiques, la communication et le travail avec les communautés. Les membres vont des organisations communautaires locales dirigées par des personnes migrantes et des prestataires de services locaux aux réseaux internationaux, en passant par les syndicats et les organisations confessionnelles. PICUM s'efforce d'améliorer la visibilité du travail et des points de vue de ses membres et facilite leur participation aux processus politiques pertinents, notamment à la mise en œuvre des initiatives politiques et des financements de l'UE, en élaborant des analyses, des évaluations et des recommandations politiques communes et en identifiant les bonnes pratiques.

Participation, auto-organisation et représentation

PICUM estime que les personnes ayant vécu l'expérience de l'absence de papiers devraient être au centre des efforts visant à faire progresser leurs droits. PICUM cherche à garantir leur participation dans tous les domaines d'activité, y compris dans le plaidoyer, la communication, la recherche et le soutien aux membres. PICUM offre à ses membres, à son secrétariat et à son conseil d'administration un forum pour apprendre et réfléchir à la manière de parvenir concrètement à une participation significative, sans exploiter ni reproduire des dynamiques de pouvoir néfastes. Notre objectif est d'intégrer une participation significative dans toutes les dimensions du travail de PICUM, y compris au sein de ses structures de gouvernance.

Intégration de l'intersectionnalité

PICUM repose sur les principes et les valeurs de justice sociale, de lutte contre le racisme et d'égalité intersectionnelle. Afin de renforcer notre approche intersectionnelle et de garantir une plus grande inclusivité dans tous les domaines de notre travail, PICUM reconnaît la nécessité d'intégrer systématiquement l'âge, l'identité de genre,

la racialisation et le handicap. Nous visons également à renforcer nos alliances avec d'autres mouvements de défense des droits humains et dans différents secteurs (par exemple, la lutte contre le racisme, le handicap, les droits des enfants, les droits des travailleurs-euses) afin de lutter contre l'exclusion structurelle.







Lutter contre les évolutions néfastes des politiques migratoires en mobilisant contre la détention des personnes migrantes, en garantissant l'accès aux droits, à la justice et à la responsabilité.

Les politiques migratoires sont de plus en plus restrictives, imposant une violence structurelle par la détention, l'expulsion et l'accès limité aux voies migratoires régulières et aux titres de séjour sécurisés. Les personnes sans papiers et celles qui les soutiennent sont confrontées à des menaces croissantes liées à l'application punitive de la loi, à l'instrumentalisation des services essentiels et à la criminalisation de la solidarité. Ensemble, ces mesures renforcent l'exclusion, l'insécurité et les violations généralisées des droits. PICUM s'efforcera de contrer ces évolutions néfastes, de défendre les droits, de garantir la responsabilité et de mettre en place des systèmes migratoires équitables.

1.1 Remettre en question l'application des lois migratoires grâce à des alternatives locales et fondées sur les droits

Les politiques migratoires engendrent souvent de la précarité en restreignant l'accès aux titres de séjour et aux autorisations de travail, et elles imposent généralement des sanctions qui prennent la forme de placements en détention et d'expulsions. Nous appelons à la mise en place de systèmes équitables, fondés sur les droits, ancrés dans les environnements locaux et conçus pour lutter contre les situations dans lesquelles les personnes n'ont plus de papiers.

Résultats :

- Augmentation des données factuelles sur les préjudices causés par les politiques d'application de la loi de l'UE (notamment concernant la détention, l'expulsion et le profilage racial) aux personnes sans papiers, et renforcement de la coordination avec les membres afin de surveiller la mise en œuvre des politiques, d'identifier les violations des droits fondamentaux et de lutter pour la reddition de comptes dans les secteurs politique et judiciaire
- Meilleure reconnaissance parmi les décideurs politiques du retour comme une option parmi d'autres pour les personnes migrantes sans papiers, notamment par un soutien plus fort et une meilleure visibilité des différentes options de résolution des cas, y compris les titres de séjour au-delà du cadre de la protection internationale, tant au niveau national qu'au niveau de l'UE.
- Soutien accru des différentes parties prenantes aux échelons européen et national pour mettre fin à la privation de liberté dans le contexte de la migration et promouvoir des solutions locales prévoyant des garanties et des procédures équitables.
- Augmentation de la sensibilisation et de l'utilisation des systèmes de responsabilité aux niveaux national et européen afin de garantir que les financements de l'UE ne contribuent pas à des violations des droits fondamentaux, et accentuation de la mise en lumière des projets et programmes qui menacent les droits des personnes migrantes
- Renforcement de la lutte contre la sécurisation et la surveillance de la migration, notamment en s'attaquant aux outils technologiques et numériques utilisés dans le cadre de l'application de la loi et en résistant aux discours qui présentent la migration comme une menace pour la sécurité

La « rétention administrative » est définie comme la privation de liberté pour des motifs liés au statut migratoire d'une personne.

Le terme « expulsion » désigne tout processus visant à éloigner les ressortissant-e-s de pays tiers en séjour irrégulier sur le territoire d'un pays. Il reflète plus fidèlement la nature coercitive de ces mesures que le terme « retour », en particulier dans les situations où les personnes n'ont pas accès à la régularisation ou à des titres de séjour réguliers, et où elles sont privées de liberté ou éloignées de force.

Les « politiques de contrôle des migrations » sont des lois et pratiques utilisées pour identifier, contrôler et expulser les personnes en situation irrégulière. Elles impliquent souvent la rétention et l'expulsion. Ces politiques limitent l'accès aux droits, à la sécurité et aux services essentiels.

1.2 Protéger les services essentiels contre les obligations liées à l'application des lois sur l'immigration

Les personnes sans papiers et celles qui les soutiennent sont confrontées à un environnement de plus en plus hostile, où l'accès aux services essentiels est compromis par des mesures visant à déetecter les infractions à la législation sur l'immigration. Nous demandons la fin de l'obligation pour les institutions publiques, les services, les employeurs et les particuliers de communiquer les données personnelles des personnes migrantes en situation irrégulière aux autorités chargées de l'immigration.

Résultats :

- Augmentation des données factuelles sur les mesures créant un environnement hostile, y compris les obligations de signalement imposées aux autorités publiques et aux prestataires de services (par exemple dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement et des services sociaux), et leurs répercussions sur les droits et le bien-être des personnes sans papiers et des populations racisées
- Renforcement des alliances intersectorielles avec les organismes professionnels, les syndicats et les acteurs de la société civile afin de résister à l'application des mesures migratoires par le biais des services
- Renforcement des capacités des membres et des partenaires à identifier, surveiller et réagir à l'instrumentalisation des services aux échelons national et local, notamment en tirant parti, si cela s'avérait pertinent, des règles de protection des données et des actions en justice
- Renforcement des garanties visant à assurer que l'accès aux services essentiels se fasse dans des espaces sûrs, notamment grâce à une protection rigoureuse des données et à l'interdiction explicite de dénoncer des personnes à des fins d'application des lois migratoires

Les « obligations de signalement » désignent les textes juridiques et les politiques qui imposent aux autorités publiques et aux prestataires de services, tels que les professionnel·le·s de santé, les enseignantes, les inspecteurs·trices du travail et les employées des services sociaux, de signaler les personnes migrantes sans papiers aux autorités publiques chargées du contrôle des migrations, qui peuvent comprendre la police, les gardes-frontières et les services d'immigration.

1.3 Accès à la justice et recours effectifs contre les violations des droits

Les personnes migrantes sans papiers victimes de mauvais traitements, notamment les victimes de crimes et de violences liés au genre, se heurtent à des obstacles importants pour accéder à la justice. Parmi ces obstacles figurent notamment le manque de moyens pour signaler les faits en toute sécurité, l'absence d'aide juridique et la crainte des mesures d'application des lois migratoires. Nous demandons que les personnes migrantes sans papiers aient pleinement accès à la justice, à la protection et à des recours effectifs, et que leur protection contre tout préjudice soit garantie dans la loi comme dans la pratique.

Résultats :

- Augmentation des données factuelles sur l'accès à la justice, la protection et les recours pour les personnes sans papiers, y compris les pratiques qui encouragent le signalement et favorisent l'accès à des services holistiques, ainsi que les expériences des personnes migrantes sans papiers au sein des systèmes de justice pénale et civile
- Amélioration de la mise en œuvre des cadres juridiques de l'UE qui garantissent l'accès à la justice pour les victimes de crimes sans papiers, y compris les violences sexistes, et qui ne portent pas atteinte aux droits des personnes migrantes sans papiers
- Renforcement des capacités et de l'autonomisation des membres afin de soutenir l'accès à la justice grâce à un soutien, des échanges et des outils adaptés.
- Atténuation des effets négatifs des mesures de lutte contre la traite des êtres humains mises en place par l'UE qui sont préjudiciables aux personnes migrantes sans papiers, notamment en améliorant l'accès aux titres de séjour et en mettant en place des mécanismes permettant de signaler en toute sécurité les abus et l'exploitation, d'obtenir réparation et de recevoir une indemnisation.

1.4 Lutte contre la criminalisation de la migration et de la solidarité

La criminalisation de la solidarité s'inscrit dans le cadre plus large de la criminalisation de la migration. Ces deux phénomènes découlent de politiques restrictives qui rendent les passages frontaliers dangereux et favorisent l'hostilité envers les personnes considérées comme ayant recouru à un moyen illégal pour entrer ou résider sur le territoire. Ces questions doivent être traitées conjointement, car elles appartiennent au même cadre politique nocif qui facilite l'exclusion.

Résultats :

- Élargissement des données factuelles et renforcement des messages sur l'impact des politiques de l'UE dans les domaines de la prévention de la criminalité et de la sécurité, ainsi que des politiques de lutte contre le trafic illicite, sur les populations de personnes migrantes et sur leurs soutiens
- Renforcement des protections visant à assurer que les personnes migrantes, les personnes qui agissent en solidarité avec elles ainsi que les prestataires de services ne soient pas criminalisés à cause des politiques et de la législation de lutte contre le trafic illicite aux niveaux européen et national
- Couverture médiatique soutenue de la criminalisation des personnes migrantes et des personnes qui agissent en solidarité avec elles, afin de renforcer le soutien du public à la décriminalisation et au droit d'aider, tout en évoquant les causes profondes de ce phénomène, telles que l'absence de voies régulières et d'itinéraires sûrs, qui conduisent à des sanctions découlant des lois contre le trafic illicite



La migration est humaine. Les gens se déplacent, ils l'ont toujours fait et le feront toujours.





2

Objectif 2.
Appartenance
et inclusion

Promouvoir l'inclusion grâce à des solutions pratiques et à un accès effectif aux droits sociaux et du travail, à des politiques de lutte contre la pauvreté et à des services bien financés.

Les millions de personnes sans papiers qui vivent et travaillent en Europe font partie intégrante de la société : elles nouent des relations, tissent des liens et contribuent à la vie de la communauté de multiples façons. Mais en raison de leur statut migratoire, les personnes sans papiers sont victimes de diverses formes d'exclusion. Elles sont également confrontées à des obstacles supplémentaires lorsque leur statut migratoire se conjugue à d'autres formes de discrimination fondées sur le genre, le handicap, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, l'âge et/ou l'orientation sexuelle. Le travail de PICUM sur l'appartenance et l'inclusion vise d'une part à garantir aux personnes migrantes sans papiers l'accès à des services bien financés, à l'inclusion sociale et aux politiques de lutte contre la pauvreté, et d'autre part à défendre leurs droits sociaux et professionnels. Nous promouvons également des solutions pour lutter contre les statuts migratoires liés aux situations irrégulières, telles que des mesures de régularisation bien conçues, des voies de migration régulières et l'accès à des titres de séjour stables.

2.1 Promouvoir l'accès à un statut migratoire stable, à la régularisation et à des voies de migration régulières

La régularisation, l'accès à un titre de séjour stable et la disponibilité d'un éventail de motifs de séjour et de migration sont des aspects centraux d'une gestion équitable et efficace des migrations. Pourtant, ces options sont souvent reléguées au second plan par les gouvernements, ou conçues pour rendre difficile l'accès ou le maintien d'un titre de séjour stable. C'est le cas des enfants et des jeunes sans papiers qui arrivent à l'âge adulte, et cela deviendra probablement aussi une réalité pour les personnes qui ont quitté l'Ukraine après l'expiration de leur statut de protection temporaire. Notre travail sur la régularisation et la mise en place de voies de migration régulières donne la priorité à des politiques équitables, efficaces et centrées sur les personnes, et répond aux préoccupations immédiates des personnes migrantes dont le statut de séjour est précaire, tout en contribuant à l'élaboration de politiques visant à limiter la précarité future.

Résultats :

- Soutien plus large et plus cohérent de la part des différentes parties prenantes en faveur de la régularisation comme instrument politique essentiel, avec les membres et partenaires de PICUM qui défendent des mesures de régularisation équitables, efficaces et centrées sur les personnes, ainsi que des voies de migration régulières
- Amélioration de la compréhension des obstacles pratiques à l'obtention de titres de séjour et de l'expérience des personnes concernées par les mesures de régularisation grâce à la participation directe des personnes migrantes sans papiers aux travaux de PICUM.
- Augmentation des données factuelles sur les mesures de régularisation, les voies régulières pour différents motifs et l'accès à un statut migratoire stable, ainsi que sur les développements pertinents aux niveaux européen et national dans ces domaines
- Appui des campagnes de régularisation menées par les membres de PICUM et par les organisations dirigées par des personnes migrantes sur des échanges d'expertise, sur le renforcement des capacités et sur les enseignements tirés de différentes situations

2.2 Faire progresser les droits des travailleurs·euses, améliorer les conditions de travail et mettre en place des voies de migration professionnelle dans des conditions décentes

Être un·e travailleur·euse migrant·e en situation précaire signifie souvent ne pas toucher le salaire minimum, travailler dans de mauvaises conditions et être exposé·e à des risques. Les travailleurs·euses migrants sans papiers qui tentent de défendre leurs droits s'exposent souvent à la détention et à l'expulsion. Le travail de PICUM dans le domaine du travail vise à améliorer l'accès aux droits des travailleurs·euses, à soutenir les voies de migration de main-d'œuvre qui offrent des titres de séjour décents et favorisent l'inclusion sociale, et à éradiquer l'exploitation sur le lieu de travail.

Outcomes:

- Renforcement des données factuelles sur l'accès aux droits du travail pour les personnes sans papiers ou au statut migratoire précaire
- Amélioration de l'accès aux droits du travail et aux recours, notamment grâce au développement de mécanismes de plainte aux niveaux européen et national/local
- Augmentation et amélioration des voies d'accès à un emploi régulier et à des autorisations de travail qui réduisent la dépendance vis-à-vis des employeurs et qui sont obtenues dans une approche moins utilitaire envers les travailleurs·euses migrants
- Renforcement des actions collectives impliquant les syndicats et les coalitions intersectorielles, dont les travailleurs·euses migrants, afin d'améliorer l'accès à des conditions de travail équitables pour les travailleurs·euses migrants sans papiers
- Renforcement des capacités des membres du PICUM à soutenir les militant·e·s travailleurs·euses migrants et à offrir aux travailleurs·euses migrants une aide en matière d'emploi adaptée à leurs besoins, notamment en matière de médiation et de plaintes en cas de violation des droits du travail

La « régularisation » désigne tout processus ou procédure permettant à une personne sans papiers d'obtenir un titre de séjour auprès d'une autorité gouvernementale compétente, l'autorisant à rester dans le pays où elle réside. La personne fait la demande de ces procédures depuis l'intérieur du pays, contrairement aux titres de séjour et de travail qui doivent être demandés depuis un autre pays.

2.3 Accès aux services essentiels

Les personnes migrantes sans papiers sont confrontées à des obstacles systémiques pour accéder à des services essentiels tels que les soins de santé, l'éducation, le logement et la protection sociale, souvent en raison de politiques discriminatoires et de la menace de mesures coercitives en matière d'immigration. Nous appelons à l'égalité d'accès à ces services pour toutes et tous, quel que soit le statut migratoire, et à la mise en place de politiques qui garantissent concrètement les droits sociaux.

Résultats :

- Approfondissement des connaissances et amélioration des données factuelles sur les obstacles à l'accès aux services essentiels et au logement, ainsi que sur les stratégies mises en œuvre au niveau local pour garantir cet accès dans un environnement hostile
- Renforcement de l'expertise et des capacités pour soutenir les stratégies juridiques visant à garantir et à améliorer l'accès aux services pour les personnes migrantes sans papiers
- Renforcement des capacités des membres et des allié-e-s, notamment grâce à des partenariats avec des organismes professionnels (par exemple avec des syndicats, des professionnel-le-s de la santé ou des éducateurs-trices) et des mouvements et secteurs de justice sociale (par exemple en matière de droits des personnes handicapées, de droits des enfants, de lutte contre le racisme et de droits des travailleurs-euses), afin de promouvoir l'égalité d'accès aux services
- Renforcement des engagements politiques et juridiques en faveur de l'accès aux services, quel que soit le statut migratoire

2.4 Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté

Les personnes migrantes sans papiers sont exposées à un risque élevé de pauvreté, mais elles sont largement exclues des politiques et des efforts d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté. Nous appelons à la mise en place de stratégies inclusives, fondées sur les besoins, qui s'attaquent à la pauvreté indépendamment du statut migratoire et démantèlent les exclusions structurelles auxquelles sont confrontées les personnes sans papiers

Résultats :

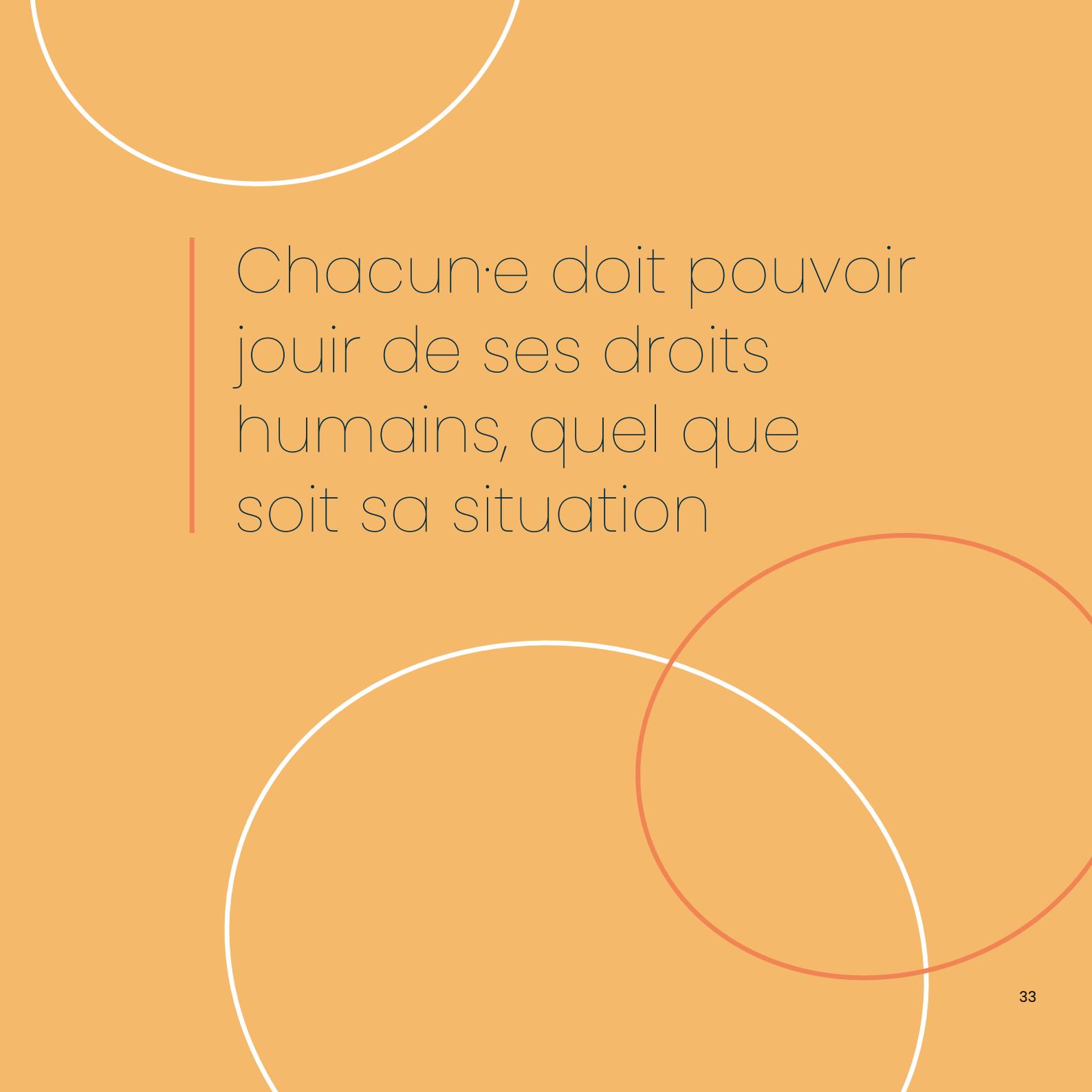
- Augmentation de la reconnaissance de l'interaction entre les politiques migratoires, le statut migratoire et la pauvreté, débouchant sur des politiques d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté fondées sur les besoins et ciblant toutes les personnes en situation de pauvreté, quel que soit leur statut migratoire
- Renforcement de la capacité des membres et des allié·e·s à plaider en faveur d'approches inclusives et intersectionnelles de lutte contre la pauvreté qui reflètent les situations réellement vécues par les personnes migrantes sans papiers
- Augmentation des données factuelles sur l'interaction entre les politiques migratoires et l'exposition des personnes à la pauvreté
- Élargissement des alliances avec des mouvements et des secteurs (par exemple, lutte contre le racisme, handicap, droits des enfants, droits des travailleurs·euses) afin de lutter contre l'exclusion structurelle et de promouvoir l'inclusion systémique

2.5 Inclusivité et accessibilité des subventions de l'UE pour le soutien aux personnes sans papiers

Les personnes migrantes sans papiers sont souvent exclues, formellement ou en pratique, des aides financières accordées par l'UE pour les mesures d'inclusion sociale et d'intégration. Nous appelons à un budget européen véritablement inclusif et accessible, tant dans sa conception que dans sa mise en œuvre, permettant aux entités qui sont les mieux placées pour apporter leur soutien de disposer des ressources nécessaires pour atteindre tous les membres de la société

Résultats :

- Renforcement de la capacité des membres et des partenaires à influencer la conception du prochain budget à long terme de l'UE, en garantissant des ressources adéquates et accessibles pour l'inclusion sociale, la lutte contre la pauvreté et l'accès aux services, y compris pour les enfants sans papiers et leurs familles
- Renforcement de la capacité des membres et des partenaires à participer à la programmation, au suivi et à la mise en œuvre des financements de l'UE en faveur de l'inclusion sociale et de la migration au niveau national
- Augmentation des données qualitatives et quantitatives sur l'accès de la société civile aux fonds européens destinés à soutenir l'accès des personnes migrantes sans papiers à l'inclusion sociale et aux services de lutte contre la pauvreté
- Meilleure reconnaissance des besoins des personnes migrantes sans papiers en matière d'inclusion et d'accès aux services dans le cadre des fonds européens aux échelons national et européen



Chacun·e doit pouvoir
jouir de ses droits
humains, quel que
soit sa situation





Objectif 3. Résilience et participation

Renforcer le réseau et donner aux membres et aux personnes sans papiers les moyens de contribuer à un débat plus éclairé.

Il existe une tendance croissante à limiter l'espace dont dispose la société civile pour défendre les droits humains des personnes migrantes. Les discours hostiles et la désinformation sur la migration et les droits humains sont de plus en plus répandus dans les discours politiques et l'opinion publique. PICUM et ses membres estiment que le renforcement du réseau et l'autonomisation des personnes sans papiers peuvent contribuer à un débat plus éclairé.

PICUM encouragera la résilience et la participation de ses membres et de son réseau en soutenant et en mettant en avant des expériences vécues et éclairées, en appelant au changement et en renforçant la participation des personnes sans papiers à l'ensemble des activités de PICUM. Nous renforcerons également notre engagement auprès de nos membres, notamment par le biais d'un soutien direct et en œuvrant pour que les organisations de la société civile aient un meilleur accès aux subventions.

3.1 Renforcer la voix de PICUM

Une voix forte et une communication efficace sont essentielles pour faire avancer notre mission et influencer les discours publics et politiques sur la migration. Nous nous efforcerons de promouvoir des discours positifs sur la migration et les personnes sans papiers, de renforcer notre réponse aux évolutions rapides et de protéger notre réputation dans des contextes hostiles.

Résultats :

- Augmentation de la sensibilisation à la nécessité de mettre en place des mesures d'inclusion sociale pour les personnes migrantes sans papiers, illustrée par une couverture médiatique plus importante, et par un nombre accru d'abonnés sur les réseaux sociaux et de lecteurs de la newsletter
- Renforcement des capacités des membres à contrer les discours hostiles et à promouvoir des discours positifs sur la migration et les personnes sans papiers
- Renforcement des capacités du Secrétariat à communiquer et à réagir aux questions liées à la migration et à l'évolution en temps réel de la situation concernant les personnes migrantes sans papiers, ainsi que de sa capacité à gérer la couverture médiatique négative

L'« espace civique » désigne les environnements physiques et numériques dans lesquels la société civile, composée d'individus et d'organisations, peut se réunir librement, s'exprimer, accéder à l'information et agir sur des questions d'intérêt public. Un espace civique ouvert, exempt de censure, de menaces et de répression, est essentiel pour défendre les droits et la dignité des personnes migrantes sans papiers. Les décisions relatives à l'allocation des ressources peuvent avoir une incidence sur l'espace dont dispose la société civile et sur sa capacité à s'engager et à réagir.

3.2 Protéger l'espace civique

Les organisations de la société civile sont de plus en plus soumises à des pressions administratives et financières, ainsi qu'à des actes de harcèlement et à des attaques liés à leur travail en faveur des droits humains. Il est essentiel de renforcer la formation de coalitions, l'action collective et l'élaboration de politiques inclusives afin de lutter contre la criminalisation, de protéger l'espace civique et de soutenir les organisations qui œuvrent en solidarité avec les personnes migrantes.

Résultats :

- Renforcement de la structure et de la coordination de la mobilisation et de la coalition qui protègent efficacement les personnes migrantes, les défenseurs-euses des droits des personnes migrantes et les organisations de la société civile contre la criminalisation et d'autres formes de harcèlement, parallèlement à une augmentation de la reconnaissance de la société civile comme actrice démocratique clé dans l'UE
- Réduction de l'impact des discours menaçant la réputation liés aux lois anti-lobbying et aux lois sur les « agents étrangers » pour PICUM, ses membres et le secteur de la société civile au sens large, afin d'empêcher la stigmatisation et l'intimidation des organisations travaillant en solidarité avec les personnes migrantes
- Consultation systématique et significative de la société civile et des populations concernées à toutes les étapes de l'élaboration des politiques, avec une inclusion plus forte des personnes ayant une expérience vécue dans les processus pertinents de gouvernance, de politique sociale, d'emploi et de migration
- Renforcement des capacités de PICUM et de ses membres à identifier, saisir et gérer les opportunités de financement afin d'assurer la pérennité de leur travail face à l'incertitude croissante qui entoure le financement des organisations de la société civile soutenant les personnes migrantes

3.3 Favoriser une culture du travail participative et inclusive

Accroître la représentation et la participation significatives des personnes ayant vécu une situation précaire ou d'insécurité est un objectif clé de toutes les politiques, recherches, adhésions et communications de PICUM. PICUM vise à intégrer la participation significative des personnes ayant vécu une situation précaire et d'insécurité dans toutes les dimensions de son travail.

Résultats :

- Appui du travail de PICUM en matière de suivi, d'évaluation et de planification stratégique sur les informations fournies par ses membres et sur les points de vue de personnes ayant vécu une situation précaire ou d'insécurité
- Inclusion de contributions régulières de personnes ayant vécu cette expérience et de militant-e-s dans les canaux de communication de PICUM
- Amélioration des connaissances des membres pour aider leurs organisations dirigées par des personnes migrantes à défendre leurs droits
- Amélioration de l'utilisation et de la compréhension des approches participatives axées sur l'action, y compris la recherche-action participative (RAP) impliquant des personnes migrantes sans papiers et des organisations de défense des droits des personnes migrantes dans le cadre du travail de PICUM.

3.4 Systématiser et rassembler l'apprentissage et l'expertise dans l'ensemble du réseau

PICUM systématisera les initiatives d'apprentissage au sein du Secrétariat, parmi ses membres et avec ses partenaires afin de contribuer au renforcement global du secteur. L'expertise sera développée davantage sur des priorités transversales clés, notamment l'intersectionnalité, les stratégies juridiques et la numérisation.

Résultats :

- Renforcement des capacités de PICUM et de ses membres à intégrer systématiquement les questions liées à l'âge, au handicap, à l'identité de genre et à la racialisation dans tous les domaines d'activité
- Renforcement de l'expertise sur les préjudices et le potentiel des technologies numériques et de la numérisation de l'application des lois sur l'immigration pour les populations migrantes ou racisées
- Amélioration de la disponibilité des outils juridiques, de l'expertise et des connaissances pour soutenir les affaires judiciaires individuelles ou collectives susceptibles d'avoir un impact stratégique plus large sur les droits des personnes sans papiers
- Amélioration de l'équipement du réseau pour examiner et soutenir le travail juridique stratégique grâce au développement de l'expertise juridique et de partenariats, afin d'aligner les stratégies et de répondre aux nouveaux défis liés aux besoins des personnes migrantes sans papiers

Élaboration et processus de consultation de la stratégie

Ce plan stratégique a été élaboré conjointement avec le personnel, le conseil d'administration, les membres et les partenaires de PICUM. Après un séminaire du personnel et du conseil d'administration qui a lancé le processus, les membres de PICUM ont donné leur avis sur les grandes orientations stratégiques tout au long du processus, lors de sessions spéciales de l'Assemblée générale, de consultations virtuelles et d'un groupe de pilotage qui a supervisé l'ensemble du processus d'élaboration de la stratégie.

Une personne consultante en stratégie a fourni des conseils et dirigé la conception de la méthodologie et l'analyse des contributions. Les orientations stratégiques ont également été enrichies par les commentaires des différentes parties prenantes et par des évaluations externes qui ont fourni des informations clés sur la portée et l'impact réels du travail de PICUM.

La co-création du contenu de la stratégie avec les membres et des expert·e·s clés a contribué à définir les orientations futures du travail de PICUM sur la base d'une évaluation de notre travail et de notre positionnement, de nos points forts et de nos accomplissements, ainsi que de la possibilité et de la nécessité de mettre en place de nouvelles approches pour faire face, collectivement, à un environnement politique de plus en plus difficile et hostile.



© PICUM, 2025

Photos :

Page 18: Muhamad Iqbal Akbar, Unsplash

Page 26: Dario Valenzuela, Unsplash

Page: 34: Taylor Turtle, Unsplash

Mise en page :

www.chocolatejesus.be

Traduction :

Morgane Delage

Cette publication a été rendue
possible grâce au soutien de :



Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs uniquement et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou du programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale « EaSI » (2021-2027). Ni l'Union européenne ni l'autorité octroyant la subvention ne peuvent en être tenues responsables.

Rue du Congrès / Congresstraat 37-41
1000 Brussels
Belgium
Tel: +32 2 883 68 12
info@picum.org
www.picum.org



PICUM